

DÉCLARATION DE POLITIQUE EN MATIÈRE DES DROITS DE L'HOMME



Introduction

Assala Energy UK Limited, Assala Gabon SA et leurs sociétés affiliées (ci-après désignées collectivement, « Assala ») s'engagent à respecter les droits de l'homme et à lutter contre toute forme d'esclavage moderne.

Les droits de l'homme représentent les droits et libertés fondamentaux inhérents à chaque personne dans le monde, tels qu'énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. Bien que les gouvernements jouent le rôle principal dans la protection des droits de l'homme, Assala estime que nous avons également un rôle à jouer.

Les droits de l'homme sont reflétés dans le Code de conduite et Ethique des affaires d'Assala. Nous sommes conscients de notre responsabilité de travailler en collaboration avec nos salariés, fournisseurs, communautés et parties prenantes externes afin de respecter les droits de l'homme et réduire les risques liés à l'esclavage moderne dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement.

Assala s'engage à apporter son soutien aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et, par conséquent, nous intégrons les considérations relatives au respect des droits de l'homme et aux bonnes pratiques environnementales dans nos politiques et notre stratégie de développement durable, notamment des opérations sûres et responsables, l'égalité et l'inclusion dans notre personnel, l'engagement direct avec les communautés locales, la protection de la biodiversité et travailler de manière proactive à l'atténuation des risques associés au changement climatique. Les domaines dans lesquels nous opérons étant riches en biodiversité, nous voulons nous assurer que nos opérations ont un impact positif sur les personnes et l'environnement qui nous entourent. Notre engagement permanent vise à gagner la confiance non seulement de notre personnel et des communautés autour desquelles nous opérons, mais aussi de toutes nos parties prenantes, et de la conserver.

Objectif

L'objectif de la présente politique est de garantir une compréhension commune des objectifs et des engagements d'Assala en matière de respect des droits de l'homme.

Portée

La présente politique s'applique aux managers et salariés d'Assala.

Assala attend de tous les prestataires et fournisseurs d'Assala, ainsi que de ses partenaires et clients, qu'ils partagent notre engagement à respecter les droits de l'homme et qu'ils appliquent des principes équivalents à ceux énoncés dans la présente politique.

Politique

Assala s'engage sur les points suivants :

- **Droits de l'homme et dignité** : conduire nos activités d'une manière qui respecte les droits de l'homme et la dignité de toutes les personnes, conformément aux lois applicables.
- **Interdiction d'esclavage moderne** : prendre des mesures pour nous assurer que nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement sont exemptes de trafic d'êtres humains, de travail forcé, abusif, involontaire et illégal dans l'exécution de nos activités.
- **Lois et conventions** : respecter les droits de l'homme internationalement reconnus tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, les Principes volontaires en matière de droits de l'homme, ainsi que les normes fondamentales du travail reconnues par l'Organisation internationale du travail.

- **Égalité, diversité et inclusion** : promouvoir un environnement de travail basé sur le mérite, qui respecte la liberté individuelle et considère la diversité comme une force. Nous attendons de tous ceux avec qui nous travaillons qu'ils agissent d'une manière cohérente avec notre sens de l'équité et de l'égalité des chances.
- **Interdiction de discrimination** : créer et maintenir un lieu de travail diversifié, inclusif, exempt de harcèlement, d'intimidation, de traitement illégal ou injuste ou de discrimination basée sur la race, la couleur de peau, la religion, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, la situation de famille, le handicap ou toute autre caractéristique protégée par la loi applicable.
- **Liberté d'association et négociation collective** : respecter scrupuleusement les lois applicables en matière de liberté d'association et de négociation collective. Assala respecte les droits de ses salariés de former ou de rejoindre un syndicat, ainsi que de négocier de manière collective, conformément aux lois et réglementations applicables. Assala respecte et soutient pleinement les droits démocratiques de ses salariés à rejoindre ou non un syndicat sans crainte d'intimidation, de pression ou de représailles. Nous adhérons à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les droits et principes fondamentaux au travail, y compris la déclaration de l'OIT sur la liberté d'association et le droit à la négociation collective. Lorsque les salariés sont représentés par des représentants du personnel reconnus et élus, nous nous engageons à établir et à maintenir un dialogue constructif avec eux.
- **Sécurité** : mettre en œuvre des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme pour inclure le développement d'évaluations des risques de sécurité et insister sur les mêmes engagements en matière de sécurité de la part de nos fournisseurs, dans l'optique d'assurer une sécurité responsable dans nos opérations.
- **Engagement communautaire** : respecter et protéger les droits des personnes vivant dans les communautés où nous opérons et les communautés qui peuvent être affectées par nos activités. Nous nous engageons activement auprès de la société civile, des communautés locales et des gouvernements hôtes afin de garantir notre permis social d'opérer. Les préoccupations et les problèmes sont soulevés et traités par le biais d'une implication collaborative de nos agents de liaison communautaire.
- **Environnement** : minimiser l'impact de nos opérations sur l'environnement, comme décrit dans notre Politique relative à la santé, la sécurité, la sûreté et l'environnement.
- **Implication de la chaîne d'approvisionnement** : s'efforcer de conclure des accords contractuels avec des prestataires et fournisseurs qui soutiennent l'objectif d'Assala d'apporter une contribution positive là où nous exerçons nos activités et qui s'engagent à respecter les droits de l'homme internationalement reconnus, selon la nature du travail qu'ils accomplissent pour nous.

Exécution

Assala respecte ses engagements de la manière suivante :

- Intégrer les lois applicables sur les droits de l'homme et l'esclavage moderne dans les politiques et processus de l'entreprise qui soutiennent nos opérations commerciales. Il s'agit notamment du développement d'évaluations des risques, pour identifier les opportunités d'adhérer davantage aux principes des droits de l'homme, du développement de formations spécifiques basées sur les risques pour les salariés sur l'esclavage moderne, et d'améliorer nos processus de suivi des risques liés au non-respect des droits de l'homme dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement.
- S'assurer que notre Code de conduite, nos politiques et nos procédures consolident notre engagement à respecter les droits de l'homme et que les principes des droits de l'homme soient également reflétés dans notre formation au Code de conduite & Ethique des affaires dispensées à nos salariés.

- Utiliser notre Code de conduite & Ethique des affaires et nos Principes de conduite des fournisseurs comme outils pour communiquer et renforcer notre engagement envers les droits de l'homme et encourager nos fournisseurs et partenaires commerciaux à communiquer ces attentes à leurs salariés, fournisseurs et partenaires commerciaux.
- S'assurer que nos procédures d'audit préalable et de vérification d'intégrité (IDD) permettent de contrôler de manière adéquate les pratiques de travail des tiers pour détecter les risques, notamment le non-paiement des travailleurs, ainsi que de vérifier l'absence d'enfants, de travail forcé ou de travail sous servitude. Nous demandons à nos fournisseurs de confirmer qu'ils respectent la législation relative à l'esclavage moderne, à la sécurité, à la corruption et à l'environnement.
- Avoir des mécanismes de retour d'information dans les domaines où nous opérons et donner les moyens de soulever des préoccupations ou de déposer des plaintes afin que quiconque affecté par nos activités puisse déposer des plaintes ou poser des questions. Cela inclut le signalement à nos agents de liaison communautaires.
- Soutenir, lorsque nécessaire, des programmes qui ont un impact durable et positif sur l'éducation, la santé et le développement communautaire en nous engageant en amont auprès des parties prenantes pour comprendre les priorités et les inclure dans le développement et la mise en œuvre de ces programmes.
- Encourager une culture où les gens se sentent libres et en sécurité de faire part de leurs préoccupations sans crainte de représailles ou de conséquences négatives.

Joelle Tobin



General Counsel and Chief Compliance Officer, Assala Energy UK Limited

Décembre 2023